

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2020

Le 27 janvier 2020 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2020

<u>Etaient présents</u>: Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

Excusé:/

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11 Conseillers présents ou représentés : 9

Membres en exercice : 9 Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 19 décembre 2019.

1. TARIFS COMMUNAUX 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire les tarifs communaux à l'identique pour l'exercice 2020.

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs communaux :

TAXE D'AFFOUAGE : mise au rôle en septembre 2020 : 22.00 €

TETES DE CHENES ET DE FRENES : 5 € le stère fait.

TAXE POUR DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL :

période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 : 22.00 €

CIMETIERE COMMUNAL:

- CONCESSION (Tarif au M² à compter du 1er mars 2020) : 27.00 € pour 15 ans 52.00 € pour 30 ans
- JARDIN DU SOUVENIR (Tarif à compter du 1er mars 2020) : 350 € pour 15 ans
- Vacation funéraire : 25.00 €

2. TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reconduire ainsi qu'il suit les tarifs de location de la SALLE COMMUNALE, avec effet au 1 er juillet 2020 :

TARIFS HABITANTS DE LA COMMUNE:

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 115.00 € Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 155 € - 72 H : 195 €

TARIFS PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 145 € Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 185 € - 72 H : 235 €

TARIFS ASSOCIATIONS DE LALHEUE : 70 € (1ère location gratuite)

TARIFS « VIN D'HONNEUR » : 55 €

L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur.

Le montant de la caution est fixé à 700 €.

Les arrhes devront être versées dans les 15 jours suivant la réservation. A défaut de paiement dans ce délai, l'option de réservation sera annulée.

TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE FACTUREE EN CAS DE PERTE OU DE CASSE :

Objet	Prix unitaire en €	Objet	Prix unitaire en €
Assiettes :		Ustensiles de services :	
Assiettes plate	4	Plats inox long (8)	8
Assiettes à dessert	4	Plats inox creux (8)	8
Assiettes creuse	2	Saladiers en verre (8)	8
Verres (60 personnes):		Panières à pain	-
Verre 23 cl	2	1 grand plateau 2 petits plateaux	15 0.00
Verre 16.5 cl	2	Pots à eau (6)	6
Flûtes	2	Ustensiles de cuisine :	
Coupelles	2	1 faitout + couvercle	40
Tasses	1	1 casserole + bouchon	25
Couverts (60 personnes) :		1 casserole inox (diam. 20 cm)	35
Fourchettes	1	1 casserole inox (diam. 28 cm)	54
Cuillères à soupe	1	1 grande poêle adhésive (Tefal)	25
Couteaux à steak	2	1 passoire à manche	8
Fournitures diverses		1 louche inox	8.50
Cuillères à dessert	1	1 écumoire inox (11 cm)	8.50
2 dessous de plat (grilles)	4	2 couteaux à viande	25
3 planches à découper	6	1 couteau à pain	25
2 sucriers	1.50	1 spatule en bois	3
5 cendriers	1.50	1 pelle à tarte inox	8
1 ouvre-boîte	3.50	1 cuillère en exoglass	6.50
4 boîtes plastiques (range-couvert)	5	1 doseur	5.50
2 tire-bouchons	6	1 fouet	15

Les tarifs seront applicables à compter du $1^{\rm er}$ juillet 2020.

Par délibération du 21 juillet 2014, la Commune de Lalheue s'est engagée dans la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de l'Etat par la signature d'une convention avec le Préfet de Saône-et-Loire.

Les actes concernés étaient l'ensemble des actes et leurs annexes, quelle que soit la matière, y compris l'ensemble des documents budgétaires, à l'exception :

- des délibérations relatives aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales, ZAC, ZAD...) comportant des pièces annexes (plans...) nécessaires à l'exercice du contrôle ;

- des actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit en son article 139 que les actes des autorités décentralisés soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par la voie électronique au représentant de l'Etat ;

Vu la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de l'Etat signée par la Commune de Lalheue et le Préfet de Saône-et-Loire le 14 août 2014,

Considérant que cette dématérialisation permet l'accélération des échanges avec la préfecture, la réduction des coûts d'envoi et d'impression des actes ainsi que l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de SOLLICITER auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire l'ajout à la liste des actes concernés par la télétransmission les actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols ;
- d'AUTORISER M. Le Maire à signer l'avenant à venir.

4. Plan local d'urbanisme intercommunal : Débat sur les orientations du PADD

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a eu lieu lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne le 17 décembre 2019. L'article L153-12 du code de l'urbanisme prévoit également un débat au sein des conseils municipaux des communes membres. M. le Maire présente le PADD à l'assemblée. Le Conseil municipal n'émet pas de remarques particulières.

Questions et informations diverses :

- Plan local d'urbanisme intercommunal: Le cabinet d'études Urbicand en charge de l'élaboration du PLUi a élaboré une planche communale ciblant les logements vacants et les « dents creuses » de la commune (terrains fonciers disponibles et constructibles). Après examen par le Maire et ses adjoints, des anomalies ont été constatées dont 11 logements rectifiés. La planche communale n'a donc pas été validée mais elle pourra encore être révisée et débattue lors des prochaines réunions à venir, après les élections. Les élus devront également se positionner sur la destination finale des zones d'urbanisation possible.
- <u>Déploiement du Très Haut Débit FIBRE</u> : M. le Maire relève une bonne progression des travaux. Une réunion d'information devrait se tenir sur la commune avant l'été afin d'informer la population sur les modalités des raccordements à chaque foyer.
- Incident sur la borne incendie route de Laives : la borne de la route de Laives a été percutée par un engin agricole. Les formalités d'assurance ont immédiatement été effectuées par les deux parties après l'accident. Le remplacement de la borne sera réalisé par le syndicat des eaux pour un montant de 2 721 €. Le Maire espère que l'assurance prendra en charge le montant total des réparations. L'expert mandaté par l'assurance n'interviendra que le 12 mars prochain. Le Maire a donc demandé à l'assurance l'autorisation de procéder au remplacement du poteau incendie avant cette date.
- Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes : les biens mobiliers et immobiliers resteront de la propriété de la commune mais seront assurés par la Communauté de Communes. Un avenant sur le contrat d'assurance multirisque de la commune a donc été signé pour sortir ces biens du contrat, ce qui représente une diminution de 380 € de l'appel à cotisation annuelle. Le Conseil communautaire a décidé de ne pas modifier les modalités de facturation de l'assainissement pour 2020, les tarifs pour les habitants de Lalheue seront donc inchangés pour la première année. La taxe de raccordement a été harmonisée sur l'ensemble du territoire à 2 500 €.
- <u>Travaux réfection du mur du cimetière</u>: le marché sera publié en ligne sur le site emarchespublics.com à compter du 3 février. La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 2 mars 2020 à 12h00.

Travaux divers :

- Rue de la Frette : les travaux de réfection interviendront au cours du 1^{er} semestre par l'entreprise Franck LAMBERT.
- Place du Quart Rameau : l'entreprise F. LAMBERT a pu remettre à niveau le parking du quart rameau à l'aide des gravats décaissés Place Julien Bressand.
- Des bancs seront posés courant février sur la Place Julien Bressand (gabions) ainsi qu'un banc dans la rue du moulin et un autre à proximité du city parc sous le noyer.
- Mairie : l'association Pierres d'Autrefois s'est engagée à nettoyer le petit porche de la cour d'entrée de la mairie.
- Suite à une fuite d'eau à proximité de l'Eglise, les arrêtes d'une partie du trottoir face au monument aux morts ont été démontées. Le Maire a interpellé les services techniques du syndicat des eaux afin qu'ils les remettent en place rapidement.

Fin de séance : 20h00

Prochaine séance: Lundi 24 février 2020 à 19h00.

SIGNATURES Procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2020

POUVOIR A M. BECK Sophie DARRAS	Elodie PHILIPPON			
•				
Sébastien LE DARD	Marinette PUECH			
Magali MUI I FR	Marc ROBERT			
	M. BECK Sophie DARRAS			